

Réf : CA2024/23

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MESURES D'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS CONTRACTUELS EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI) DE L'ÉTABLISSEMENT

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 8 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3,  
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L311-1,  
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,  
Vu la loi n°2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu les délibérations du Conseil d'administration n°CA2015/185 du 10 juillet 2015 et n°CA2023/31 du 23 juin 2023,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu l'avis favorable du CSAE du 5 mars 2024,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

#### **Article 1 :**

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve les mesures d'évolution de la rémunération des agents contractuels de l'établissement, telles que définies en document ci-joint.

#### **Article 2 :**

Les dispositions énoncées à l'article 1 de la présente délibération abrogent les dispositions contraires de la délibération CA2015/185 du 10 juillet 2015 et de la délibération CA2023/31 du 23 juin 2023.

#### **Article 3 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 mars 2024.*

Membres présents	20
Membres représentés	7
Abstention (s)	0
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	25
Contre	2



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

19 AVR. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 AVR. 2024